

## AVIS

Le Maire de Bagnères de Luchon informe ses administrés que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 16 juin 2022 à 19 h 00, **salle du conseil municipal en mairie.**

**Compte-tenu des contraintes sanitaires imposées par la crise sanitaire (COVID19), la séance se tiendra avec la présence de public et de la presse, toutefois, conformément aux directives, le nombre de personnes sera limité.**

## ORDRE DU JOUR

### Affaires thermales :

#### Ressources humaines

1. Ouverture des postes d'agents saisonniers à la Régie des thermes.

### Affaires EHPAD ERA CASO :

#### Ressources humaines :

2. Indemnités horaires pour travail normal de nuit.
3. Indemnités pour travail le week-end.
4. Création d'emplois non permanents.
5. Création d'emplois permanents.

### Affaires communales

#### Ressources humaines

6. Création d'emplois au golf.
7. Création d'emplois au centre équestre.
8. Création d'emplois permanents administratifs.
9. Création d'emplois non permanents administratifs.
10. Création d'emplois permanents techniques.
11. Création d'emplois non permanents techniques.
12. Création d'emplois non permanents sports et animation.
13. Création d'emplois non permanents écoles.
14. Création d'un emploi de vacataire, services techniques.
15. Centre équestre et golf : prestation paye et social.
16. Actualisation du tableau des emplois permanents (Prévision au 01/07/2022).
17. Autorisation de paiement d'heures supplémentaires et de congés payés pour un agent partant en retraite pour invalidité.
18. Mise en place d'un Comité Social Territorial (CST).
19. Détermination du nombre de représentant titulaires au personnel au CST, maintien du paritarisme et maintien du recueil de l'avis du collège des représentants de la collectivité.
20. Médailles du travail.
21. Questions diverses.

Bagnères de Luchon, le 09 juin 2022,  
Le Maire,  
Eric AZEMAR.

